

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

**Ville de Montréal**

Séance tenue le 30 avril 2003

Numéro de la résolution CE03 0895

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest (CO92 03386) », afin de remplacer l'affectation « Industrie légère » par l'affectation « Équipement collectif et institutionnel » sur la portion est de l'îlot délimité par les rues Acorn, Saint-Rémi, De Courcelle et la voie ferroviaire du C.N., et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
  - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1033023002  
40.001

-

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

\_\_\_\_\_  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Greffière